ABIGAÏL
Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 15 000 Euros
Siège social : 531 Chemin de Tirevent 43 120 La Chapelle d'Aurec
RCS LE PUY EN VELAY en cours

Nomination de la première gérance

Les soussignés :

Madame Emmanuelle BONNET
Monsieur Noah CHEVALIER
Monsieur Jean-François CHEVALIER

Se sont réunis à l'issue de la signature des statuts pour désigner d'un commun accord le premier gérant de la société conformément aux dispositions de l'article 7 des statuts de ladite société.

1 Nomination de la gérance

Les soussignés nomment en qualité de gérant de la société :
Madame Emmanuelle BONNET demeurant 531 Chemin de Tirevent à LA CHAPELLE D'AUREC (Haute-Loire)
Pour une durée indéterminée.
Madame Emmanuelle BONNET déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappée d'interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

2 Pouvoir de la gérance

La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires, et dans les conditions prévues au titre III des statuts sociaux.

3 Rémunération de la gérance

En rémunération de ses fonctions, le gérant aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés.
Il aura droit, en outre, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à La Chapelle d'Aurec
Le 17 octobre de l'an deux mille vingt trois

Emmanuelle BONNET

Noah CHEVALIER

Jean-François CHEVALIER